Une majorité de femmes exclues du chômage en 2015 : la Plate-forme féministe socioéconomique appelle au retrait pur et simple de cette mesure !

Dès mars 2012, la Plate-forme féministe socioéconomique annonçait que les réformes socioéconomiques du Gouvernement auraient des impacts plus importants sur les femmes que sur les hommes, vu les inégalités structurelles dont elles sont victimes sur le marché du travail en particulier comme dans la société en général. Depuis, cette même Plate-forme a particulièrement attiré l'attention sur les réformes en matière de chômage, notamment celles concernant l'allocation d'insertion et la dégressivité. En décembre 2013 en Belgique, sur un total de 97 357 bénéficiaires d'une allocation d'insertion, 53 409 (54,85%) étaient des femmes (52,53 % en Flandre, 55,89% en Wallonie et 54,12% en Région Bruxelles-Capitale) [1] En 2012, le gouvernement fédéral a limité à trois ans le droit aux allocations d'insertion. A l'issue de cette période intermédiaire, les personnes n'ayant pas trouvé d'emploi seront donc exclues et devront se tourner vers le CPAS (premières exclusions à partir de 2015).

Les récents chiffres publiés par la FGTB wallonne [2] reflètent malheureusement ce que nous prévoyons et dénonçons depuis longtemps. Ils mettent en lumière que la limitation dans le temps des allocations d'insertion professionnelle touchera une majorité de femmes. D'après ces estimations, environ 50.000 personnes demandeuses d'emploi seront exclues des allocations d'insertion en Belgique au 1er janvier 2015 : sur les 32 000 exclusions concernant la Wallonie, 64% seront des femmes. Selon l'ABVV, 12 190 jeunes flamands et 8 000 jeunes bruxellois seront susceptibles de perdre leurs allocations. 2 tiers des exclus seront des femmes.

Ces allocations d'insertion ne sont pas synonymes de générosité. Elles sont le pendant d'un accès au chômage sur base de l'emploi qui est parmi les plus exigeants des pays de l'OCDE : dans un contexte de flexibilisation croissante de l'emploi (temps partiels, contrats à durée déterminée, intérims, titres-services...), de nombreuses personnes dont une majorité écrasante de femmes n'accèdent jamais au chômage sur base du travail.

De plus, rappelons que cette réforme s'ajoute au renforcement de la dégressivité des allocations de chômage sur base de l'emploi en 2012, qui touche déjà les femmes d'une manière particulière . [3]
De plus, ces mêmes personnes demandeuses d'emploi courent toujours le risque d'être exclues des allocations dans le cadre de la procédure d'activation de la recherche d'emploi.
Et par ailleurs, un certain nombre de travailleurs à temps partiel (là encore essentiellement des femmes) bénéficiant d'une allocation de garantie de revenus risquent de perdre cette dernière.

L'analyse de la FGTB wallonne éclaire encore mieux cette catastrophe puisqu'environ 25% de tous les futurs exclus sont en réalité des femmes cheffes de ménages, c'est-à -dire qui ont une famille à charge. Plusieurs milliers de femmes seules avec enfants vont donc se retrouver obligées de recourir à l'aide sociale via le CPAS. Plus nombreuses encore, les cohabitantes vont se retrouver dans des situations de grande dépendance financière vis-à -vis de leurs parents ou de leurs

compagnons, ce qui met à mal leur autonomie.

Nous appelons cette situation une discrimination indirecte à l'égard des femmes, ce qui est contraire aux législations en vigueur dans notre pays. Nous regrettons une fois de plus que le principe de gender mainstreaming n'ait pas été appliqué en amont de la réforme du chômage dans son ensemble et tout particulièrement à celle concernant les allocations d'insertion. Nous rappelons donc l'importance de concerter systématiquement les organisations de femmes sur des réformes socioéconomiques ayant des conséquences aussi importantes.

La Plate-forme féministe socioéconomique appelle également au retrait pur et simple de cette mesure.

La Plate-forme féministe socioéconomique a vu le jour le 8 mars 2012 afin de tirer la sonnette d'alarme sur les mesures d'économie du gouvernement et de demander des chiffres révélant l'impact des mesures de crise sur les femmes.

Les signataires de la plate-forme sont : ABVV/FGTB, Action Chrétienne Rurale des Femmes, ACV/CSC, Centre Féminin d'Education Permanente, Comité de Liaison des Femmes, Conseil des femmes francophones de Belgique, Ella, Femmes et Santé ASBL, Flora réseau d'expertise, Genderatwork, Femma, La Voix des Femmes, Les Femmes Prévoyantes Socialistes, Le Monde selon les Femmes, Marche Mondiale des Femmes/Wereldvrouwenmars, Nederlandstalige Vrouwenraad, Synergie Wallonie pour l'égalité entre les Femmes et les Hommes, Vie Féminine, VIVA-SVV, Vrouwen Overleg Komitee.

Contact francophone :
Hafida Bachir – Vie Féminine
presidente-nationale@viefeminine.be
GSM : 0487/27.67.37 – Tél. : 02/227.13.01
www.viefeminine.be

Contact néerlandophone :
Sofie De Graeve – Het Vrouwen Overleg Komitee
vrouwendag@amazone.be
GSM : 0479/78.98.33 – Tel. : 02/229 38 73
www.vrouwendag.be

Notes

[1] Bron : http://www.rva.be/D_stat/Statistieken/Stat_any/I_1_NL.htm

[2] http://www.fgtb-wallonne.be/sites/default/files/fichiers/14-ni.011-dd-ld-les_futures_exclusions_art.36.pdf

[3] Cfr. Communiqué de presse de la Plateforme Féministe Socioéconomique du 30/10/2012